

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE

CONVENTION POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL,
CULTUREL ET NATUREL

BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingt-quatrième session extraordinaire

Cairns, Australie
23 - 24 novembre 2000

Document d'information : Rapport de l'atelier technique sur le « Patrimoine mondial et l'exploitation minière », Siège de l'UICN, Gland, Suisse, 21-23 septembre 2000

A la vingt-troisième session du Comité du patrimoine mondial (Marrakech, Maroc, 1999), on a soulevé les questions relatives au patrimoine mondial et à l'exploitation minière. En vue de guider la prise de décision future, il a été suggéré que l'approche appropriée serait de développer des principes généraux pour le patrimoine mondial et l'exploitation minière basés sur une analyse d'étude de cas et d'apporter des recommandations pour examen et discussion à la vingt-quatrième session du Comité du patrimoine mondial. L'atelier technique « Patrimoine mondial et exploitation minière », qui s'est tenu au Siège de l'UICN, à Gland, Suisse, du 21 au 23 septembre 2000, pourrait être considéré comme une partie d'un processus de collaboration plus long qui pourrait amener à des résultats substantiels au prochain Congrès des Parc mondiaux (WPC), qui a lieu une fois tous les dix ans, et prévu pour 2003 en Afrique du Sud.

Action requise : Le Bureau pourrait souhaiter prendre note du rapport et faire des recommandations au Comité au cours de l'examen de ce point dans le document WHC-2000/CONF.203/5 sur l'état de conservation.

LE PATRIMOINE MONDIAL ET LES ACTIVITÉS MINIÈRES

RAPPORT DE L'ATELIER ORGANISÉ AU SIÈGE DE L'UICN 21 AU 23 SEPTEMBRE 2000

INTRODUCTION

Le Comité du patrimoine mondial (Marrakech, Maroc, novembre 1999) a examiné la question des activités minières et des aires protégées. Il a notamment décidé de demander l'organisation d'une réunion technique en vue d'analyser des études de cas sur le patrimoine mondial et les activités minières et de préparer des recommandations pour examen et discussion à la vingt-quatrième réunion du Comité. Le rapport complet sur les discussions du Comité sur cette question est joint en annexe A.

Sur cette base, l'UICN et le International Council on Metals and Environment (ICME) ont organisé ensemble un atelier sur le patrimoine mondial et les activités minières qui a eu lieu à Gland, Suisse (au siège de l'UICN) du 21 au 23 septembre 2000. À cet atelier ont participé des représentants des institutions des Nations Unies (PNUE et Département des affaires économiques et sociales de l'ONU), du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, du secteur minier, de plusieurs instituts à l'œuvre dans ce domaine, de l'ICOMOS, de la CMAP/UICN et de gestionnaires de sites et organismes chargés des aires protégées dans les États parties. Plusieurs études de cas illustrant des problèmes relatifs aux activités minières et aux biens du patrimoine mondial ont été discutées (la liste des participants et l'ordre du jour de la réunion figurent en annexe B).

Les délibérations ont porté sur les activités minières et la prospection minière, à la fois dans les biens du patrimoine mondial et à proximité ainsi que sur les activités minières qui, tout en étant géographiquement distantes d'un site, peuvent avoir des incidences sur ses valeurs culturelles et naturelles à long ou à court terme.

L'examen des études de cas a été fructueux et a démontré que pour les projets miniers localisés à proximité de biens du patrimoine mondial, le secteur minier et la communauté de la conservation peuvent conclure des accords mutuellement bénéfiques dans des circonstances très variées.

Les études de cas ont également mis en évidence les points majeurs suivants:

- sans dialogue, il n'y a pas de progrès;
- il est possible de trouver des terrains d'entente lorsque les parties en ont la volonté;
- trouver des terrains d'entente est avantageux pour toutes les parties;
- il est essentiel d'échanger l'information, d'établir la confiance, de faire preuve de bonne volonté et d'instaurer un dialogue permanent.

L'atelier a convenu de l'importance du dialogue et de la consultation entre les principaux acteurs. Les participants ont reconnu le rôle important que l'industrie minière peut jouer du point de vue des valeurs du patrimoine mondial: en particulier, elle pourrait soutenir la conservation, contribuer à la connaissance scientifique des écosystèmes, apporter des

avantages économiques et sociaux, s'efforcer d'alléger la pauvreté et favoriser l'écotourisme. Les participants ont également estimé que les possibilités de coopération et de partenariat entre l'industrie minière et les organismes chargés des aires protégées doivent être vivement encouragées. L'atelier a arrêté un ensemble de principes, de recommandations et d'activités de suivi qui figurent ci-après.

LES ACTIVITÉS MINIÈRES ET LES BIENS EXISTANTS ET FUTURS DU PATRIMOINE MONDIAL

Les opinions divergeaient cependant sur la possibilité d'entreprendre ou d'élargir les activités de prospection et d'exploitation minières dans des biens existants du patrimoine mondial. L'atelier a décidé que les opinions de l'UICN, de l'ICOMOS, de l'UNESCO et des représentants de l'industrie sur cette question devaient figurer au rapport.

L'opinion de l'UICN est que les biens du patrimoine mondial, naturels et mixtes, ont une importance universelle exceptionnelle, sont distingués pour leurs caractéristiques uniques, en application de critères rigoureux et selon des conditions d'intégrité définies dans les Orientations devant guider l'application de la Convention du patrimoine mondial. Ces régions (128 biens naturels et 22 biens mixtes en 1999) couvrent moins de un pour cent de la superficie de la terre et sont l'expression d'un engagement à garantir aux générations futures que certaines régions de la terre seront maintenues dans leur état naturel, en reconnaissance de leur valeur naturelle exceptionnelle. Tout cela est inscrit dans l'article 4 de la Convention du patrimoine mondial dans les termes suivants: «chacun des États parties à la présente Convention reconnaît l'obligation d'assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel visé (dans la Convention)». L'article 6(1) de la Convention précise en outre: «en respectant pleinement la souveraineté des États sur le territoire desquels est situé le patrimoine culturel et naturel..., les États parties à la présente Convention reconnaissent qu'il constitue un patrimoine universel pour la protection duquel la communauté internationale tout entière a le devoir de coopérer.» En conséquence, l'UICN considère que la prospection et l'exploitation de ressources minérales, ainsi que les activités associées, sont incompatibles avec les valeurs pour lesquelles les biens du patrimoine mondial ont été établis et sont gérés et ne devraient, en principe, pas être autorisées.

La position de l'ICOMOS est que les biens culturels du patrimoine mondial (et plus particulièrement les paysages culturels) et les sites mixtes (ceux qui sont inscrits en application de critères culturels et naturels) sont, par définition, de valeur exceptionnelle. Ils contiennent des manifestations tangibles et intangibles du patrimoine culturel humain d'importance mondiale. En conséquence, il est impératif de protéger et de préserver l'intégrité de ces sites dans l'intérêt de l'humanité. Pour toutes ces raisons, l'ICOMOS considère que la prospection ou l'exploitation des ressources minérales dans les biens du patrimoine mondial peut compromettre les valeurs pour lesquelles ils ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

La position de l'UNESCO consiste à souligner les principes fondamentaux de la Convention qui sont de protéger et de conserver des sites de valeur universelle exceptionnelle. Le processus de conservation est conforme aux Orientations devant guider l'application de la Convention du patrimoine mondial. En conséquence, l'UNESCO estime

qu'il est fondamental de maintenir l'intégrité des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et de garantir ainsi le maintien des valeurs pour lesquelles ils ont été inscrits.

Pour les représentants de l'industrie, il est de plus en plus reconnu que les objectifs de la conservation et ceux du développement économique sont indissociables. Une exploitation minière responsable peut contribuer à la conservation de la biodiversité et aux objectifs plus généraux du développement durable, y compris à l'allègement de la pauvreté. L'industrie respecte les aires protégées qui ont été légalement instaurées et reconnaît que la prospection et les activités minières ne doivent pas mettre en péril les caractéristiques et les valeurs qui justifient l'inscription d'une région sur la Liste du patrimoine mondial. Toutefois, elle estime que la technologie et les priorités de la société évoluant, il convient de conserver la possibilité de réévaluer les limites actuelles des sites.

Les participants à l'atelier se sont cependant entendus sur la question de l'identification de futurs biens du patrimoine mondial. Dans ce cas, il serait bon d'adopter une stratégie globale de planification qui s'inscrirait dans un engagement vis-à-vis des impératifs économiques, sociaux et environnementaux. Cette stratégie tiendrait compte des relations complexes qui existent entre le développement économique, la diversité biologique et le patrimoine culturel ainsi que du rôle des aires protégées, y compris les biens du patrimoine mondial. Toutes les aires protégées devraient faire partie d'un réseau adéquat et représentatif inscrit dans le paysage au sens large et l'évaluation des sites devrait s'appuyer sur les principes du développement durable et sur une étude scientifique rigoureuse des valeurs naturelles et minérales. Cette stratégie est tout particulièrement adaptée à l'établissement de nouveaux biens du patrimoine mondial.

PRINCIPES SUR LESQUELS REPOSENT LES RELATIONS ENTRE LE PATRIMOINE MONDIAL ET LES ACTIVITÉS MINIÈRES

L'atelier a défini dix principes sur lesquels devraient reposer les relations entre les intérêts miniers et ceux du patrimoine mondial:

- ***Protection de l'intégrité du patrimoine mondial:*** toutes les parties devraient s'engager à maintenir les valeurs du patrimoine mondial et l'intégrité des sites concernés.
- ***Maximum d'avantages et minimum d'effets défavorables:*** les activités minières devraient être conçues de manière à maximiser les avantages économiques, sociaux et environnementaux et à limiter le plus possible les incidences défavorables ou les effets secondaires à l'intérieur et au-delà des frontières nationales; elles devraient également viser le partage équitable des avantages. Les activités associées à l'établissement et à la gestion des biens du patrimoine mondial devraient également viser à maximiser les avantages écologiques et sociaux et à limiter le plus possible les incidences écologiques et sociales défavorables.
- ***Respect de différents systèmes de valeur:*** il importe que les intérêts commerciaux respectent les systèmes de valeur de la conservation et les intérêts du patrimoine mondial et vice et versa et que les deux parties respectent les valeurs interculturelles (celles des populations autochtones et autres communautés traditionnelles, par exemple).

- **Transparence:** les relations entre les secteurs doivent être basées sur la transparence, la confiance, la ponctualité et l'honnêteté et il conviendrait d'adopter un système pour avertir les parties concernées en cas de nouvelle proposition d'inscription d'un bien et de projet d'activité minière.
- **Participation:** tous les acteurs locaux, nationaux et internationaux pertinents doivent être consultés et participer le plus tôt possible au projet d'activité minière et à tout projet de proposition d'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial; le partenariat doit être construit à différents niveaux pour que la participation soit permanente.
- **Une vision globale:** toutes les étapes de l'activité minière, de la prospection à la fermeture et à la remise en état, doivent obéir à ces principes.
- **Institutions et processus robustes, bénéficiant de ressources suffisantes:** pour les domaines de conflit possible, il convient de définir clairement les processus et les responsabilités. Pour cela, les règlements doivent être adaptés et il faut assurer la sécurité foncière, une capacité de gestion réelle du patrimoine mondial et d'application des règlements, des procédures de règlement des conflits et l'échange de l'information dans les meilleurs délais. Au besoin, il serait bon de mettre en place des systèmes pour renforcer les capacités de tous les groupes d'acteurs (industrie, institutions, ONG, etc.).
- **Meilleures pratiques:** toutes les activités concernées devraient être caractérisées par l'application et l'échange de meilleures pratiques du point de vue de: la science et la technologie, la gestion adaptative, la coopération transfrontière, l'évaluation des avantages sociaux, la consultation des acteurs, l'évaluation intégrale des risques et une planification préalable des situations d'urgence - tout en tenant compte des circonstances écologiques et sociales locales.
- **Évaluation indépendante:** toutes les activités des différentes parties doivent être ouvertes à une évaluation indépendante et à l'établissement de rapports sur l'efficacité, sans crainte et sans parti pris.
- **Reconnaissance du caractère unique:** indépendamment de ce qui précède, chaque bien du patrimoine mondial est unique et chaque opération minière est différente et les dispositions spécifiques doivent y être sensibles.

RECOMMANDATIONS

Les participants à la réunion ont rédigé les recommandations suivantes, adressées aux différents acteurs.

LE COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL ET LES ÉTATS PARTIES sont invités à prendre note des conclusions suivantes:

- Les spécialistes de la conservation et du secteur minier sont invités à collaborer, en tenant compte de la nature unique de l'activité minière (par exemple potentiel minéral, dépôts) et des valeurs et conditions propres aux biens du patrimoine mondial; chaque cas doit être soigneusement pesé, en tenant compte des conditions d'intégrité définies par la Convention du patrimoine mondial.
- Dès le début du processus de proposition d'un bien, les ministères et les organismes nationaux et locaux pertinents, tous les acteurs et autres parties indépendantes concernés devraient être identifiés et un mécanisme de communication ouvert,

transparent et efficace devrait être établi comprenant des modalités de règlement des conflits.

- Une méthode ouverte et transparente, pluridisciplinaire et scientifique devrait être adoptée pour déterminer les limites des biens du patrimoine mondial - une méthode qui protégerait les valeurs du patrimoine mondial et tiendrait compte des valeurs écologiques, culturelles, minérales et autres valeurs économiques ainsi que des facteurs socio-économiques.
- Des listes de référence contenant des biens potentiels du patrimoine mondial devraient être publiées et communiquées à tous les acteurs pour encourager l'information et l'échange d'opinions.
- Un échange d'information efficace devrait être assuré entre le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'UICN et l'ICOMOS en ce qui concerne les activités relatives aux mines et les biens du patrimoine mondial, avant le dépôt de la proposition, et après inscription pour établir les rapports sur l'état de conservation ainsi que pendant et après des situations d'urgence.
- En ce qui concerne l'évaluation de nouvelles propositions, les organes consultatifs devraient demander aux États parties de confirmer que tous les acteurs concernés, y compris l'industrie minière, ont été consultés.
- Les questions relatives au patrimoine mondial et à l'industrie minière sont souvent polarisées de sorte qu'il est nécessaire de préserver le processus de proposition des biens du patrimoine mondial et les évaluations de l'état de conservation des biens.
- Lorsqu'une mine est en activité à proximité d'un bien du patrimoine mondial, l'établissement devrait être conçu, fonctionner et fermer dans le respect des valeurs du patrimoine mondial et devrait contribuer à la conservation de ces valeurs.
- Il est impératif d'instaurer des programmes d'éducation et de sensibilisation afin que les communautés locales comprennent l'importance et les valeurs des biens du patrimoine mondial et puissent profiter de la présence de ces sites.

LES ORGANISMES GESTIONNAIRES DES BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL devraient

- éclaircir et faire connaître leur rôle et leurs responsabilités concernant les biens du patrimoine mondial;
- mettre en place des programmes de suivi, des plans de préparation et de riposte pour les situations d'urgence et des indicateurs efficaces garantissant que l'intégrité des valeurs du patrimoine mondial n'est pas menacée par l'exploitation minière, l'agriculture, le tourisme ou d'autres activités et permettant de réagir en cas d'incident;
- s'efforcer d'inscrire la planification des aires protégées dans les plans régionaux et généraux d'occupation des sols afin que les aires protégées soient vues comme des éléments qui font partie intégrante de la région;
- améliorer la sensibilisation aux activités minières et reconnaître que les compagnies minières peuvent être des acteurs clés;
- établir des mécanismes de communication avec tous les acteurs concernés;
- collaborer avec les compagnies minières afin d'intégrer leurs programmes de gestion de l'environnement et de développement communautaire dans les objectifs de gestion généraux des biens du patrimoine mondial.

L'INDUSTRIE MINIÈRE

L'industrie minière a le pouvoir d'apporter des contributions importantes:

a) En ce qui concerne la protection/conservation du patrimoine mondial, elle peut:

- entreprendre des évaluations d'éléments uniques de la biodiversité, améliorer les connaissances scientifiques des écosystèmes et contribuer à la conservation de la flore et de la faune affectées par les activités de prospection, d'exploitation et de transformation;
- soutenir la recherche pour enrichir les connaissances scientifiques, développer des technologies améliorées pour protéger l'environnement, et promouvoir le transfert international des technologies qui atténuent les incidences défavorables sur l'environnement;
- aider au développement de l'écotourisme;
- renforcer les capacités gouvernementales en matière de gestion du patrimoine mondial et soutenir des programmes de gestion des sites;
- contribuer à la promotion de la Convention du patrimoine mondial et des sites en améliorant la sensibilisation.

b) En ce qui concerne la gestion et la protection de l'environnement, elle peut:

- encourager tous les acteurs de l'industrie minière à mieux comprendre la gestion des écosystèmes et à adopter les principes énoncés;
- collaborer avec les gouvernements et autres parties compétentes pour élaborer des normes environnementales avisées, économiques et équitables ainsi que des procédures claires de prise de décisions fondées sur des critères fiables et prévisibles;
- respecter tous les règlements et lois en vigueur sur l'environnement et, dans des juridictions où ces lois et règlements sont inexistantes ou inadéquats, appliquer des technologies et pratiques de gestion d'un bon rapport coût/efficacité afin de garantir la protection de l'environnement et le bien-être des travailleurs et de la communauté;
- mener des études environnementales sur la prospection, le développement de l'infrastructure, les activités minières et la transformation, y compris leurs effets secondaires; planifier et conduire la conception, l'élaboration, le fonctionnement, la remise en état et la fermeture de tout établissement, de façon à faire une utilisation optimale des ressources économiques tout en veillant à maintenir les incidences défavorables sur l'environnement et la communauté à des niveaux acceptables;
- appliquer des stratégies de gestion des risques et les meilleures pratiques qui tiennent compte des cultures locales et des circonstances économiques et écologiques dans la conception, la construction, le fonctionnement et le démantèlement, y compris la manipulation et l'élimination de matières et de déchets dangereux;
- veiller à la mise en place de ressources financières adéquates ou d'instruments de garantie pour répondre aux obligations des plans de remise en état et de fermeture;
- appliquer des systèmes de gestion efficaces, mener des évaluations régulières et agir en fonction des résultats;

- élaborer, maintenir et mettre à l'essai les plans d'urgence et les procédures de riposte en collaboration avec le fournisseur de services d'urgence, les autorités compétences et les autorités locales afin de traiter convenablement toute situation d'urgence;
- au début de tout projet minier, élaborer des concepts de fermeture et/ou des plans qui traitent de questions relatives à l'environnement et à la communauté et tiennent compte des valeurs de patrimoine mondial, en consultation avec les acteurs pertinents;
- encourager les gouvernements à mettre en place des mécanismes de communication qui favorisent le dialogue entre les communautés locales et autres organisations affectées, facilitent la fourniture d'avis experts et servent à la planification régulière et/ou au suivi; et établir des modalités efficaces de règlement des conflits.

c) En ce qui concerne le développement communautaire, elle peut:

- évaluer les effets sociaux, culturels, environnementaux et économiques des activités proposées et faire participer les communautés locales ainsi que d'autres organisations affectées à la conception de stratégies de développement communautaire, comprenant une stratégie de fermeture de la mine;
- contribuer au développement social, économique et institutionnel des communautés et y participer; encourager la mise en place d'activités économiques locales et régionales durables;
- en coopération avec des organismes internationaux, des groupes d'intérêt publics et les gouvernements nationaux, contribuer au développement des capacités des collectivités locales ainsi qu'à l'établissement de plans pour remédier aux effets secondaires des activités minières;
- atténuer, dans la plus grande mesure possible, les incidences défavorables sur les communautés des activités liées à la prospection, l'exploitation et la fermeture des mines et des établissements de transformation;
- fournir des ressources suffisantes et renforcer les capacités requises de sorte que les employés, à tous les niveaux, puissent s'acquitter de leurs responsabilités vis-à-vis de l'environnement et de la communauté;
- développer des indicateurs pertinents de suivi du développement durable adaptés à chaque site;
- respecter l'autorité des gouvernements régionaux et nationaux, tenir compte de leurs objectifs de développement et appuyer le partage des avantages économiques issus des opérations minières.

Octroi de licences de prospection

Enfin, en ce qui concerne l'octroi de licences de prospection, l'industrie minière devrait collaborer avec les différents acteurs afin d'assurer la transparence, en définissant le processus, les rôles et les responsabilités en matière de prise de décisions. Il serait bon que l'octroi de licences garantisse, dans des limites raisonnables, le droit d'exploitation, sous réserve de mécanismes d'approbation appropriés, fondés sur un processus décisionnel clair et établi à l'avance.

SUIVI

L'atelier a conclu qu'il serait bon de constituer un groupe de travail sur le patrimoine mondial et les activités minières afin de poursuivre les travaux dans ce domaine important.

Il importe que le Comité du patrimoine mondial accorde son appui à la création de ce groupe. Les membres du groupe devraient provenir des différentes institutions des Nations Unies, des organes consultatifs, de l'ICME et autres parties intéressées. Le groupe pourrait être coprésidé par l'UICN et l'ICME et devrait travailler en collaboration étroite avec d'autres mécanismes consultatifs tels que le MMSD et d'autres initiatives.

Ce groupe pourrait aider le Comité du patrimoine mondial en la matière et, en particulier il pourrait:

- s'il y est invité, aider le Comité à passer en revue les critères d'évaluation des biens potentiels du patrimoine mondial;
- faire en sorte que les études de cas présentées à cette réunion et les recommandations qui sont issues des discussions soient largement publiées, éventuellement sous forme d'un recueil de directives sur les meilleures pratiques;
- explorer l'utilité de préparer un document d'orientation sur le patrimoine mondial et les activités minières;
- prévoir un atelier et d'autres activités sur le secteur minier et le patrimoine mondial à l'occasion du Congrès mondial sur les parcs, en 2002;
- étudier la mise au point de bases de données sur les biens du patrimoine mondial existants et potentiels et d'autres aires protégées, contenant aussi des informations sur la présence de minerais et sur la prospection dans le domaine public. Cela pourrait supposer l'utilisation des bases de données cartographiques existantes sur les aires protégées détenues par le WCMC/PNUE;
- améliorer la sensibilisation, par tous les moyens possibles, aux questions relatives à l'interaction entre les biens du patrimoine mondial et les activités minières, avec la participation, le cas échéant, de gestionnaires de biens du patrimoine mondial;
- évaluer les sources de financement possibles pour le programme de travail du groupe.

Outre sa collaboration avec l'ICME sur la question du patrimoine mondial et des activités minières, l'UICN devrait aussi examiner les meilleurs moyens d'établir des liens avec le secteur minier en général pour aborder une gamme générale de questions concernant le développement durable, en collaboration avec des organismes établis et compétents.

Liste des participants**International Council on Metals and Environment (ICME)**

Mr. Irwin Itzkovitch
Executive Vice President
Environmental Stewardship ICME
294 Albert Street # 506
Ottawa, Ontario
K1P 6E6
Canada
Tel. +1 (613) 235-4263
Fax: +1 (613) 235-2865
Email irwini@icme.com

Mr. Scott Houston
Vice President Public Policy
ICME
294 Albert Street # 506
Ottawa, Ontario K1P 6E6
Canada
Tel. +1 (613) 235-4263
Fax: +1 (613) 235-2865
Email shouston@icme.com

Mr. Robert Muth
P.O. Box 4897
ICME
Jackson, Wyoming, 83001
United States
Email bobmuth@cs.com

Mining Industry

Dr. John Groom
Senior Vice President,
Safety Health and Environment
Anglo American PLC
30 Ely Place
London
EC1N 6QP
United Kingdom
Tel. +44 (171) 698-8550
Fax: +44 (171) 698-8560
Email jgroom@angloamerican.co.uk

Mr. David Richards
Rio Tinto PLC
6 St. James Place
London SW1Y 4LD
United Kingdom
Tel. +44 (207) 790-2399
Fax: +44 (272) 250-812
Email david.richards@riotinto.com

Mr. Jim Robertson
Placer Dome
1600-1055 Dunsmuir St
PO Box 49330
Vancouver B.C. V7X 1P1
Canada
Tel. +1 (604) 661-1557
Fax: +1 (604) 661-3792
Email Jim_Robertson@placerdome.com

Dr. Bruce Marsh
Nueva Vista Network
2254 East Tahitian Way
Gilbert, Arizona
85234
United States
Tel. +1-(480) 558-3258
Fax: +1-(480) 558-3264
Email bemarsh@northlink.com

Mr. Steven D. Botts
Vice President Medio Ambiente, Salud y Seguridad
Compañía Minera Antamina SA
Lima
Peru
Tel. +51 (1) 217-3522
Fax: +51 (1) 372-6941
Email sdbotts@attglobal.net

Ms. Lasmaydha Siregar
Billiton PLC
P.O. Box 61820
Marshalltown 2107
Republic of South Africa Robin Winckel
Tel. + 61 (3) 96 901 420
Fax: +61 (3) 96901 452
Email lsiregar@billiton.com.au
Robin Winckel
Email rwinckel@billiton.com.au

Dr. Fred Graybeal
Chief Geologist, Exploration
ASARCO Ltd.
37 Wynwood Rd.
Chatham, New Jersey 07928
United States
Email ftgraybeal@AOL.com

Mr. Mike King
Manager Exploration
Richards Bay Minerals
P.O. Box 401
Richards Bay
Republic of South Africa
Tel. +27 (351) 901-3295
Fax: +27 (351) 903-135
Email mike.king@rbm.co.za

Mr. Lars-Ake Lindhal
Vice President Environment
Boliden AB
Nora Stationsgaten 75-77
Box 21024
Stockholm s-10031
Sweden
Email lars-ake.lindahl@boliden.se

Mr. Greg Sinclair
Environment Manager
GPO Box 1903R
Melborne
VIC 3001
Australia
Tel. +61-3-92-07 51 11
Email Greg.Sinclair@north.com.au

States Parties and representatives from protected areas institutions

Mr. Peter Cochrane
Director of National Parks
Environment Australia,
PO Box 787
Canberra
ACT 2601
Australia
Tel. +61-2-62-74 22 21
Fax: +61-2-62-74 22 28
Email peter.cochrane@ea.gov.au

Ms. Blanca Ramos
Head of Conservation
Area in Doñana
Park Headquarters: Administrative Centre "El Acebuche",
Route El Rocio-Matalascañas 21760 Matalascañas
Spain
Tel. +34 (959) 448-711
Fax: +34 (959) 448-576
Email conservacion@parquenacionaldonana.com

Mr. Roger Porter
Planning Division
KZN Nature Conservation Service
P.O. Box 13053
Cascades 3202
South Africa
Tel. +27-(33)-845-1458
Fax +27 (33)-845 1499
Email rogport@kznnncs.org.za

Mr. I.G. N. N Sutedja
Manager of Lorentz National Park
Balai Konservasi Sumber Daya Alam (BKSDA)
Irian Jaya I
Jl. Raya Abepura-Kotaraja
PO. Box 1217
Jayapura 99351
Indonesia
Tel. +62 (967) 581-596
Fax: +62 (967) 585-524
Email bksda_1@Jayapura.Wasantara.net.id
sutedja@Jayapura.Wasantara.net.id
contact: listya@dephut.cbn.net.id

Ms. Frida Caballero
Calle Diecisiete N° 355
Urb. el Palomar - San Isidor
Lima 27
Peru
Tel +51 (1) 225-1053 x 180
Fax: +51 (1) 225-2803
Email pnh@terra.com.pe

Mr. Saramandy Toure*
Director General
Centre for Environmental Management of Mount Nimba
Ministry of Mines, Geology and Environment
PO Box 3401 Conakry
Guinee

IUCN

Ms. Maritta Koch-Weser
Director General
IUCN
Rue Mauverney 28
1196 Gland
Switzerland
Tel. +41 (22) 999-0252
Fax: +41 (22) 999-0029
Email Bkw@iucn.org

Prof. Adrian Phillips
2 The Old Rectory
Dumbleton Near Evesham WR11 6GT
UNITED KINGDOM
Tel. +44 (1386) 882-094
Fax: +44 (1386) 882-094
Email adrianp@wcpa.demon.co.uk

* not able to participate in the technical workshop.

Mr. David Sheppard
IUCN Programme on Protected Areas/WCPA
Rue Mauverney 28
1196 Gland
Switzerland
Tel. +41 (22) 999-0162
Fax: +41 (22) 999-0015
Email das@iucn.org

Mr. Pedro Rosabal
IUCN Programme on Protected Areas/WCPA
Rue Mauverney 28
1196 Gland
Switzerland
Tel. +41 (22) 999-0163
Fax: +41 (22) 999-0015
Email pmr@iucn.org

Mr. Rolf Hogan
IUCN Programme on Protected Areas/WCPA
Rue Mauverney 28
1196 Gland
Switzerland
Tel. +41 (22) 999-0158
Fax: +41 (22) 999-0015
Email rnh@iucn.org

Mr. Peter Shadie
IUCN Programme on Protected Areas/WCPA
Rue Mauverney 28
1196 Gland
Switzerland
Tel. +41 (22) 999-0159
Fax: +41 (22) 999-0015
Email pds@iucn.org

Mr. Frank Vorhies
IUCN Economics Programme
Rue Mauverney 28
1196 Gland
Switzerland
Tel. +41 (22) 999-0273
Fax: +41 (22) 999-0025
Email fwv@iucn.org

ICOMOS

Mr. Henry Cleere
World Heritage Coordinator
ICOMOS
49-51, rue de la Fédération
75015 Paris
France
Tel. +33 (1) 4567-6770
Fax: +33 (1) 4566-0622
Email Cleere@icomos.org

United Nations

UNESCO

Dr. Mechthild Rössler
Programme Specialist
Natural Heritage and Cultural Landscapes
UNESCO World Heritage Centre
7, place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP
France
Tel. +33 (1) 4568-1559
Fax: +33 (1) 4568-5570
Email m.rossler@unesco.org

UNEP

Ms. Wanda Hoskin
Senior Programme
Officer (Mining)
UNEP
Quai Andre Citroen 39-43
F-75739 Paris Cedex 15
France
Tel. +33 (1) 44 37 76 16
Fax: +33 (1) 44 37 14 74
Email whoskin@unep.fr

Mr. Javier Beltrán
Acting Head of World Heritage,
Ramsar & Protected Areas Programme
UNEP-WCMC
219c Huntingdon Road
Cambridge CB3 0DL
Tel. +44 (1223) 277-314
Fax: +44 (1223) 277-136
Email Javier.Beltran@unep-wcmc.org

UN/DESA

Ms. Beatrice Labonne
Senior Adviser UNDESA
Villa Bocage 72
Palais des Nations
1211 Geneva 10
Switzerland
Tel. +41 (22) 917-1155
Email blabonne@unog.ch

OTHERS INSTITUTIONS

Ms. Libby Wood
Assistant Project Manager
MMSD Project
International Institute for Environment and Development
1a Doughty Street
London WC1N 2PH
United Kingdom
Tel. +44 20 7269 1630
Fax: +44 20 7831 6189
Email Libby.Wood@iied.org

Ms. Izabella Koziell
Coordinator for
Biodiversity Program
International Institute for
Environment and Development
3 Endsleigh Street
London WC1H 0DD
United Kingdom
Tel. +44 20 7388 2117
Fax: +44 20 7388 2826
Email Izabella.Koziell@iied.org

Mr. Jorge Recharte Bullard
Instituto de Montaña
Pje Ricardo Palma No. 100
Huaraz
Tel. +51-1-241-8563 (Lima)
Tel. +51-44-723446 (Huaraz)
Email jrecharte@mountain.org

Prof. Brian Wilkinson
Senior Consultant/ ICSU
17-18 Union St
Ramsbury
Wilts
Tel. ++44-1672-520 644
Fax ++44-1672-520 644
Email gb.wilk@dial.pipex.com

PROGRAMME

September 21, 2000 – **Chair David Sheppard IUCN**

9:00 to 9:10	Welcome and Introductions – Maritta Koch-Weser Director-General, IUCN and Dr. Irwin Itzkovitch ICME
9:10 to 9:20	The relationship between sustainable development, protected areas, biodiversity conservation, economic development and cultural heritage conservation – David Sheppard, IUCN
9:20 to 9:40	World Heritage Convention: Goals; Objectives; Criteria; Issues and Challenges with respect to WH and mining – Mechtild Rossler, UNESCO
9:40 to 10:00	Overview by the mining industry of the nature of mining/metals and how it relates to the sustainable development objectives of society, including biodiversity protection and cultural heritage conservation - Dr. John Groom, Anglo American
10:00 to 10:20	Break
10:20 to 11:00	Perspectives from other international bodies (UN agencies, IUCN, ICOMOS, WCMC, major NGOs) on WH and mining. MAXIMUM 5 MINUTES EACH with pre submission of 1 page point form of points to be made
11:00 to 11:20	Perspectives from mining industry representatives on mining and WH. MAXIMUM 5 MINUTES EACH with pre submission of 1 page point form of points to be made
11:20 to 12:30	Facilitated Discussion on issues and challenges identified by participants
12:30 to 13:30	Lunch
13:30 to 14:30.	Lorentz National Park/Grasberg Mine, Indonesia (Freeport rep. & Site Manager)
14:30 to 15:30	Huascarán National Park/Antamina, Peru (Antamina rep., Mountain Institute & Site Manager)
15:30 to 16:00	Break
16:00 to 17:00	Donana National Park/Aznalcollar Mine, Spain (Boliden & Donana Site Manager)
17:00 to 18:00	Camp Caiman Gold Project, French Guiana, (Asarco rep.)
19:30	Cocktails and Dinner

September 22, 2000 – Chair Maxine Wiber, Rio Algom

9:30 to 10:30	Ranger Mine and the Kakadu National Park, Australia, (Government of Australia and park management).
10:30 to 11:00	Break
11:00 to 12:00	Greater St. Lucia Wetlands Park, South Africa (Richards Bay Minerals & Site Manager)
12:00 to 13:30	Lunch
13:30 to 14:30	General facilitated discussion on lessons learned, specific issues and considerations identified in the case studies
14:30 to 15:00	Break
15:00 to 16:30	Facilitated discussion on general principles and considerations with respect to exploration, design, operation and closure to be incorporated in the presentation to the 24 th Session of the WH Committee
16:30 to 17:00	Synopsis of conclusions, Issues and Challenges and direction to the Drafting Committee on preparation of first draft – Chair

September 23, 2000 – Chair Adrian Phillips, WCPA/IUCN

10:00 to 12:00	Plenary Review and Initial Reactions on First Draft Principles and Considerations
12:00 to 12:30	Next Steps, Process and Schedule to Develop and Achieve consensus on Final Draft – Chair
12:30	Adjournment